

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 214 Activités d'Intégration Professionnelle 2			
Code	SOAS2B14	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	19 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) Anne-Françoise BAILLY (anne-francoise.bailly@helha.be) Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) François GERODEZ (francois.gerodez@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Roxane LEMAN (roxane.leman@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be) Sylvie NEF (sylvie.nef@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Soumia LAHDILY (soumia.lahdily@helha.be) Thierry MARTIN (thierry.martin@helha.be) Claudia BORDENGA (claudia.bordenga@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Soumia LAHDILY (soumia.lahdily@helha.be) Thierry MARTIN (thierry.martin@helha.be) Claudia BORDENGA (claudia.bordenga@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Anne WALRAVENS (anne.walravens@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be)</p>		

	Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be) Marie-Laure SIX (marie-laure.six@helha.be)
Coefficient de pondération	190
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement permet de faire l'apprentissage et l'expérimentation progressifs du métier d'assistant social dans un contexte professionnel. Elle permet de mettre au travail la dimension professionnelle de la relation avec les personnes, les groupes et les communautés. Elle vise à développer chez l'étudiant des capacités d'analyse et de compréhension de la population, de l'institution et du secteur d'intervention. Elle soutient une démarche de réflexion et de remise en question centrée sur la pratique.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s):

FS1 Mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 Affirmation, défense et promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.

- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- 6.5 Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
- 6.6 Clôturer l'intervention et la réorienter si nécessaire
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS**
- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
- 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
- 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Construire et gérer des relations professionnelles
- II. Identifier et comprendre le contexte d'intervention, la population, l'institution et le secteur
- III. Identifier les phases du processus d'intervention et mettre en œuvre certaines d'entre elles
- IV. Expérimenter les outils, techniques et méthodes d'intervention
- V. Acquérir une méthodologie professionnelle et la questionner en vue de construire son identité professionnelle

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : SOAS1B15, SOAS1B16

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS2B14B	Stage 2 (y compris supervisions)	280 h / 14 C
SOAS2B14C	Rapport de stage	20 h / 5 C
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS2B14A	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	300 h / 19 C
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS2B14X	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	300 h / 19 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B14A	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	300 h / 19 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 190 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS2B14B	Stage 2 (y compris supervisions)	140
SOAS2B14C	Rapport de stage	50
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS2B14A	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	190
+ HELHa Campus		

Montignies (HD)		
SOAS2B14X	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	190
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B14A	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	190

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 19/60 du Bloc 2.

Cette note est fixée selon des modalités spécifiques précisées dans le « règlement des stages » du département.

La notation de la pratique professionnelle relève de la responsabilité du maître de formation pratique. Elle est soutenue par les échanges de ce dernier avec le maître de stage et par son appréciation qualitative (Cf. Grille d'évaluation). La notation s'appuie également sur le processus global de supervision.

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LE DEPARTEMENT DE MONS

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Une note d'échec dans « Activités d'intégration professionnelle» (UE 116, UE 214 ou UE 310) peut faire l'objet d'une remédiation entre la délibération du 2e quadrimestre et la délibération du 3e quadrimestre dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en Activités d'intégration Professionnelle ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3e quadrimestre.

Les AIP, qui sont actées comme non remédiables en délibération, ne sont organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs. Elles ne pourront donc en aucun cas faire l'objet d'une nouvelle évaluation durant la même année académique. Elles feront l'objet d'un report de note, même si celle-ci est inférieure à 50%, pour la délibération suivante.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 2 (y compris supervisions)			
Code	7_SOAS2B14B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	14 C	Volume horaire	280 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) Anne-Françoise BAILLY (anne-francoise.bailly@helha.be) Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) François GERODEZ (francois.gerodez@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Roxane LEMAN (roxane.leman@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be) Sylvie NEF (sylvie.nef@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be)		
Coefficient de pondération	140		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le stage de bloc 2 occupe une place indispensable dans la formation : il permet de faire l'apprentissage et l'expérimentation de la profession d'assistant social dans un contexte professionnel. Dans cette optique, l'étudiant bénéficie d'un accompagnement de son chef de stage, un travailleur social, sur le terrain et par un maître de formation pratique du département via des supervisions (individuelles et collectives) et des échanges entre ces deux professionnels. L'étudiant doit pouvoir découvrir et expérimenter un processus d'intervention en travail social. Cette activité vise autant le développement de capacités relationnelles et d'intervention que des capacités d'analyse et de remise en question.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du stage de bloc 2, l'étudiant sera capable de :

- **Interagir avec son milieu professionnel.** Pour cela, il sera à même de :
 - o Repérer les partenaires potentiels à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution
 - o Questionner et échanger autour des situations, partager les informations, émettre son avis
 - o Collaborer avec les autres services
 - o Faire sa place dans le respect des limites professionnelles et personnelles
- **Etablir une communication professionnelle.** Pour cela, il sera à même de :
 - o Recueillir et traiter des informations
 - o Rédiger, synthétiser et argumenter tant par écrit qu'à l'oral
 - o Identifier et utiliser le langage propre au secteur d'intervention
 - o Utiliser les outils propres au service notamment utiliser le téléphone
 - o Adapter son langage au public
- **Connaitre le contexte institutionnel.** Pour cela, il sera à même de :
 - o Identifier et relater le fonctionnement de l'institution
 - o Identifier les instances de tutelle

- o Identifier et utiliser la législation propre au secteur
- o Repérer l'environnement local au niveau géographique, socio-culturel et économique
- o Repérer les éventuels décalages entre le cadre théorique et le contexte pratique
- o Saisir les opportunités au sein de l'institution et /ou ailleurs pour améliorer ses connaissances
- o **Analyser des situations sociales tant à un niveau individuel, que collectif.** Pour cela, il sera à même de :
 - o Identifier les caractéristiques et les conditions de vie du public
 - o Repérer les problématiques
 - o Décoder les besoins, les attentes et les demandes
 - o Saisir les opportunités au sein de l'institution et /ou ailleurs pour améliorer ses connaissances
- o **Établir des relations professionnelles avec les bénéficiaires.** Pour cela, il sera à même de :
 - o Engager une relation professionnelle avec les usagers
 - o Ajuster la relation professionnelle en fonction des enjeux et des contextes
 - o Favoriser l'expression des personnes
 - o Clarifier les difficultés, ressentis, besoins et attentes des personnes
 - o Respecter les personnes, prendre du recul
 - o Respecter les règles de déontologie et le secret professionnel
- o **Elaborer, mettre en œuvre et évaluer avec les personnes, les groupes et/ou les communautés un processus d'intervention.** Pour cela, il sera à même de :
 - o Recueillir les éléments utiles à la compréhension de la situation
 - o Fixer des objectifs avec l'usager
 - o Identifier les phases du processus d'intervention
 - o Expérimenter certains aspects du processus
 - o Associer les usagers dans les actions entreprises
 - o Donner des informations justes et précises aux usagers
 - o Donner du sens aux interventions menées
- o **Questionner sa pratique.** Pour cela, il sera à même :
 - o S'interroger sur les méthodes, les outils et techniques utilisées
 En fonction des situations vécues et rencontrées, et tout au long de son cursus, l'étudiant sera également capable de travailler la question des émotions. Pour ce faire, il sera à même de :
 - Identifier, comprendre ses émotions
 - Reconnaître leur influence, les exprimer,
 - Les maîtriser et/ou les utiliser pour guider les interventions et les relations avec les autres
 Il sera également poussé à développer sa confiance en lui et donc à valoriser ses savoirs, savoir-faire et savoir-être ; développer ses compétences, et à s'affirmer.
 Etant en apprentissage, le stagiaire bénéficiera de conditions de travail particulières. Les difficultés qu'il aura à aborder seront graduées. Il disposera du temps indispensable à la préparation, à la rédaction des rapports d'intervention ainsi qu'aux différentes coordinations que ces interventions entraînent. Il pourra compter sur l'aide régulière de son chef de stage et de son superviseur.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le stage et les supervisions couvrent 280 heures, étalées sur une période fixée dans le calendrier du département figurant au dossier pédagogique de l'année. Le stage doit être presté dans un horaire temps plein selon les normes de l'organisme accueillant le stagiaire.

L'étudiant doit participer à 5 supervisions et au moins une rencontre (obligatoire), sur le terrain, avec son chef de stage et son maître de formation pratique (le tout pour un équivalent de 10 heures).

Démarches d'apprentissage

Sur le terrain du stage, le travail effectué par le stagiaire sera suivi régulièrement par le chef de stage. Lors de ces rencontres, le chef de stage veillera à évaluer l'évolution de l'étudiant par rapport aux objectifs de stage et à lui offrir une écoute et un partage d'expérience par rapport à ses interrogations.

Un maître de formation pratique assurera l'accompagnement et l'évaluation de l'étudiant durant son expérience de stage. Pour ce faire, la participation à 5 supervisions est obligatoire (collectives et individuelles, aux dates fixées par le maître de formation pratique). L'étudiant est tenu de faire parvenir ses préparations écrites au superviseur au minimum 2 jours avant chaque supervision. Le contenu de celles-ci sera défini par le superviseur et l'étudiant. Une attention particulière est accordée à la qualité formelle du document (orthographe, grammaire, structuration de l'écrit, respect des normes APA).

Les première et dernière supervision sont fixées à l'hyperplanning. Les 3 autres supervisions seront planifiées avec le maître de formation pratique de façon régulière durant la période de stage, de même que la rencontre d'évaluation sur le terrain (également obligatoire).

Dispositifs d'aide à la réussite

Le processus d'évaluation est continu. Une grille d'évaluation précise bien les compétences attendues. Une rencontre réunissant chef de stage, maître de formation pratique et le stagiaire permettra de faire le point sur le processus d'acquisition des compétences. Un compte rendu en sera fait par l'étudiant, à destination de son chef de stage et de son maître de formation pratique.

Les supervisions sont des espaces dédiés à l'accompagnement individualisé des étudiants visant une prise de recul, une articulation entre la théorie et la pratique et un soutien à la démarche d'apprentissage.

En fin de stage, le chef de stage rédige une évaluation qualitative, sur base du modèle proposé par l'école. L'étudiant est associé au processus d'évaluation. Dans ce sens, il est demandé au chef de stage de transmettre copie de son rapport d'évaluation en fin de stage à l'étudiant et au superviseur .

Avant remise du rapport de stage, le superviseur rencontrera l'étudiant afin de lui donner sa cotation en pratique professionnelle.

Sources et références

Les syllabus des cours théoriques et de méthodologie de travail social représentent des ressources importantes. L'accompagnement en supervision permettra de renvoyer l'étudiant vers des lectures spécifiques en lien avec sa pratique de stage.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Dossier pédagogique

Grille d'évaluation critériée du stage

Normes APA

Accompagnement de l'équipe "stage" dans la recherche.

Grille de prestation à compléter par l'étudiant et à faire valider par le chef de stage et le superviseur.

4. Modalités d'évaluation

Principe

In fine, la cotation de la pratique professionnelle relève de la responsabilité du MFP (superviseur). Elle est fondée sur l'atteinte des compétences professionnelles visées par la pratique de stage et la supervision. Elle est soutenue par les échanges avec le chef de stage et par son appréciation qualitative (la grille d'évaluation). Elle s'appuie spécifiquement sur le processus global de supervision. A ce propos, il est à noter qu'une attention particulière est accordée à la qualité des écrits fournis par l'étudiant en supervision (forme et fond; respect des consignes de structuration des écrits sur la forme).

La cotation finale du stage intègre la cotation attribuée à l'étudiant pour sa mobilisation dans **la recherche de stage** (voir les consignes de l'équipe stage à ce sujet). La recherche du stage relève de la responsabilité de l'étudiant. Une mobilisation et une participation active sont exigées dès le démarrage du processus de recherche de stage. L'accompagnement de l'équipe « stage » a pour objectif d'aider, d'orienter et de valider le lieu de stage. En aucun cas le département social de Mons n'est contraint de trouver un stage pour l'étudiant. L'accompagnement de l'équipe « stage » a pour objectif d'aider, d'orienter et de valider le lieu de stage. En aucun cas le département social de Mons n'est contraint de trouver un stage pour l'étudiant.

La note finale est calculée comme suit : 100 points pour le stage et la supervision + 10 points pour la recherche de stage, soit 110 points ramenés sur 20 en cotation finale.

Un stage dont la durée aura été amputée de plus de 20%, même pour des motifs légitimes, ne pourra pas être évalué. L'étudiant recevra une cotation de 5/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg + Trv	100		

Stg = Stages, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 140

Dispositions complémentaires

Un stage dont la durée aura été amputée de plus de 20%, même pour des motifs légitimes (en ce compris le certificat médical), ne pourra pas être évalué. L'étudiant recevra une cotation de 5/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Rapport de stage			
Code	7_SOAS2B14C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) Anne-Françoise BAILLY (anne-francoise.bailly@helha.be) Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) François GERODEZ (francois.gerodez@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Roxane LEMAN (roxane.leman@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be) Sylvie NEF (sylvie.nef@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans cette activité d'apprentissage, il est demandé à l'étudiant de rédiger un rapport de stage sur son expérience de stage. Celui-ci est le reflet de l'expérience professionnelle acquise en stage et spécifiquement mise en réflexion lors des supervisions. Il rend donc compte d'une description, d'un questionnement et d'une analyse du cadre institutionnel et organisationnel du contexte de stage, ainsi que des problématiques des bénéficiaires et enfin des interventions et positionnements de l'étudiant dans sa pratique professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. Identifier et comprendre l'organisme de stage à travers ses différentes composantes
- II. Identifier et repérer les problématiques, les besoins, les attentes du public
- III. Décrire les différentes expériences professionnelles du stagiaire et les analyser d'un point de vue méthodologique et déontologique.
- IV. Elaborer des prises de décision personnelle
- V. Employer le langage professionnel du secteur
- VI. Organiser l'ensemble de ces informations et expériences afin de les rapporter par écrit de manière pertinente
- VII. Questionner les méthodes de travail et la construction de son identité professionnelle

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Une note précisant les attentes à remplir dans le rapport de stage est communiquée aux étudiants via le dossier pédagogique (précision de la structure et du contenu). Les critères d'évaluation y sont aussi transmis.

Le rapport compte au maximum 40 pages. Dans sa présentation, le document doit respecter les normes APA. II

présente :

- Table des matières
- Introduction
- Monographie de l'institution : Historique, législation, moyens, Statuts et projet social, personnel, rôle de l'assistant social.
- Expériences professionnelles du stagiaire : description et analyse de la population et de ses problématiques, description et analyse des interventions.
- Approfondissement d'un sujet : L'étudiant développe une réflexion approfondie, mêlant approche théorique et pratique, sur un sujet rencontré durant le stage : problématique particulière (exclusion sociale, toxicomanie, alcoolisme, placement ...) ou un aspect méthodologique du travail social (le premier entretien, la guidance, la visite de contrôle ...).
- Conclusion : l'étudiant sera capable de détailler ses acquis d'apprentissage durant son expérience professionnelle de terrain
- Bibliographie (normes APA)
- Annexes (utiles)

Le document est déposé "en devoir" sur la plateforme ConnectED comme renseigné dans le dossier pédagogique de l'année.

Démarches d'apprentissage

Les supervisions sont des espaces où les thématiques du rapport sont abordées continuellement tant au niveau des documents écrits préparatoires à la supervision qu'au niveau de la rencontre elle-même.

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors des supervisions, un moment est consacré au rapport de stage afin d'apporter les précisions utiles à la réalisation du travail.

Dans le dossier pédagogique de l'année et sur la plateforme ConnectED, les étudiants disposent d'informations précises sur le contenu du rapport de stage et les critères d'évaluation.

Les étudiants disposent d'informations sur la structuration des documents écrits (travaux académiques) aux normes de l'APA sur la plateforme ConnectED.

En première session, la note du rapport de stage sera remise et explicitée à l'étudiant lors d'une rencontre entre le maître de formation pratique et l'étudiant.

En cas d'échec au rapport de stage (note inférieure à 10), le rapport de stage est remédiable en deuxième session sur base des consignes écrites du MFP.

Si l'étudiant échoue en seconde session (à l'issue de l'année académique en cours) et par conséquent a un crédit résiduel sur cette seule AA de l'UE214 alors qu'il est en année diplômante, la date de remise du rapport a été fixée au lundi qui suit le congé de novembre (Toussaint).

Sources et références

Dossier pédagogique de l'année.

Annexe au dossier pédagogique : consignes de rédaction du rapport (sur ConnectED)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les consignes rédactionnels et critères d'évaluation sont déposés sur la plateforme ConnectED, Onglet "Stage".

4. Modalités d'évaluation

Principe

La cotation du rapport de stage est pour 1/3 des points basée sur la forme (respect des consignes rédactionnelles) et pour 2/3 sur le fond. La cotation n'est validée que si les DEUX parties, forme et fond, sont réussies. Si l'une des 2 parties est en échec, la note la plus basse sera portée au relevé de note de l'AA.

En cas d'échec (note inférieure à 10), le rapport de stage est remédiable en deuxième session. Si l'étudiant échoue

une nouvelle fois (à l'issue de l'année académique en cours) et par conséquent a un crédit résiduel sur cette seule AA de l'UE214 alors qu'il est en année diplômante, la date de remise du rapport a été fixée au lundi qui suit le congé de novembre (Toussaint).

En seconde (ou troisième) session, l'étudiant devra retravailler son rapport de stage selon les consignes remises par son superviseur (MFP) tant sur la forme et sur le fond.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100		

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

En cas de CM ou de PP en première session, l'étudiant a la possibilité de déposer son travail en seconde session. En cas de CM ou PP en seconde session pour cette AA de l'UE214, s'il est en année diplômante, l'étudiant peut déposer en novembre comme mentionné ci-dessus.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).